

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 24/03/2023,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	8	10	2		
Date de convocation : 14/03/2023				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 28/03/2023				Excusés ayant donné pouvoir : Laurence BERGER ayant donné pouvoir à André DAZY, Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER	
Délibération n° 2023 03 24 10 : don de parcelles au profit de la commune					

Lors de sa séance du 03 février 2023, le Conseil municipal a délibéré dans le cadre d'un don de parcelles au profit de la commune.

Il s'avère que la délibération n°2023 02 03 06 doit malheureusement être annulée puisque la liste des parcelles transmises par le notaire n'était pas à jour.

Le Conseil municipal est invité à délibérer à nouveau sur la liste actualisée suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	453	GRANGE ARGAUD	00 ha 08 a 85 ca
A	601	L'AVALANCHE	00 ha 07 a 18 ca
A	624	LES RIOUTES	00 ha 05 a 32 ca
A	673	PLANCON	00 ha 00 a 70 ca
A	685	PLANCON	00 ha 01 a 15 ca
A	1086	SAVARIN	00 ha 26 a 00 ca
A	1088	SAVARIN	00 ha 34 a 60 ca
A	1091	SAVARIN	00 ha 18 a 00 ca
A	1096	SAVARIN	00 ha 03 a 55 ca
A	1101	SAVARIN	00 ha 14 a 50 ca
B	183	SOUS LES GABES	00 ha 08 a 50 ca
B	585	LA COMBE	00 ha 05 a 70 ca
B	655	LES PELETTES	00 ha 17 a 50 ca (BND*)
B	796	LES GAULIES	00 ha 01 a 49 ca (BND)
B	806	LES GAULIES	00 ha 02 a 03 ca (BND)
B	807	LES GAULIES	00 ha 04 a 07 ca (BND)
B	958	LES GRANDES BLACHES	00 ha 06 a 00 ca
B	960	LES GRANDES BLACHES	00 ha 11 a 80 ca (BND)
B	964	LES ROSEAUX	00 ha 11 a 25 ca (BND)
C	1186	PRE DU BAT	00 ha 02 a 09 ca (BND)

* : BND : bien non délimité

La superficie cadastrale du fonds est de : 01 ha 90 a 28 ca et sa situation locative est libre.

Compte tenu de la volonté de Madame Anne Marie Thérèse TORRESANI veuve DAVID, le prix a été fixé à l'euro symbolique soit UN EURO (1,00 EUR).

Les frais d'acte de vente s'élèvent à DEUX CENT CINQUANTE € (250,00 €)

A la signature de l'acte authentique par la prise de possession réelle (dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la réquisition d'instrumenter produite par le notaire), la commune rentrera en jouissance des biens désignés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 1111-11, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de donation et l'acte établi par Maître Nicolas ENGEL notaire à VALGELON-LA ROCHETTE (73110) sur la demande de Madame Anne Marie Thérèse TORRESANI veuve DAVID, propriétaire des parcelles A 453, 601, 624, 673, 685, 1086, 1088, 1091, 1096, 1101 et B 183, 585, 655, 796, 806, 807, 958, 960, 964, C 1186 ;

CONSIDERANT QUE la saisine de France DOMAINE n'est obligatoire que pour l'acquisition d'un bien d'une valeur, hors taxes, hors droits, inférieure ou égale à 180 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la donation des parcelles référencées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette affaire.
- **CONFIE** à Maître Nicolas ENGEL, notaire à VALGELON LA ROCHETTE 73110, la rédaction des actes afférents à cette donation.
- **PREND EN CHARGE** les frais de notaire correspondant à cette opération.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Romain VIGIER



Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 073-217302058-20230324-2023032410-DE

